



EUROPEAN FREE TRADE ASSOCIATION

Ref. 24590

COMMUNIQUE DE PRESSE¹

Signature de l'Accord de libre-échange entre les pays de l'AELE et l'Albanie

Genève, le 17 décembre 2009 – L'Accord de Libre-Echange entre les membres de l'Association Européenne de Libre-Echange (AELE) – comprenant l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse – et l'Albanie est a été signé aujourd'hui. L'Accord vise à renforcer les liens économiques entre les Etats de l'AELE et l'Albanie

Basées sur une Déclaration de Co-opération Conjointe signée en 1992, les négociations sur un Accord de Libre-Echange entre l'AELE et l'Albanie furent lancées et conclues dans la première moitié de 2009. L'Accord a été signé pour l'AELE par Aurelia Frick, Ministre des Affaires Etrangères du Liechtenstein et actuelle Présidente de l'AELE, Gylfi Magnússon, Ministre de l'Economie de l'Islande, Trond Giske, Ministre du Commerce et de l'Industrie de la Norvège ainsi que par Doris Leuthard, Conseillère Fédérale et Directrice du Département Fédéral de l'Economie. Sejdi Qerimaj, Ambassadeur et Représentant permanent de la République de l'Albanie auprès des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, a signé l'Accord pour l'Albanie.

L'Accord de Libre-Echange se concentre sur le commerce des biens. Les deux Parties aboliront tous les droits de douane sur les produits industriels, y compris le poisson et fruits de mer, dès l'entrée en vigueur de l'Accord. En outre, des accords bilatéraux sur les produits agricoles de base négociés entre chaque Etat de l'AELE et l'Albanie sont partie intégrante des instruments établissant la zone de libre-échange. Des clauses concernant la protection de la propriété intellectuelle, les services et investissements ainsi que les marchés publics complètent l'Accord. Un Comité Mixte supervisera l'application de l'Accord de Libre-Echange, qui entrera en vigueur une fois approuvé par les parlements des Parties.

Le commerce total des marchandises entre les Etats de l'AELE et l'Albanie s'est élevé à 42 millions de dollars en 2008. Les exportations de l'AELE se montaient à 38 millions de dollars et consistaient principalement en produits pharmaceutiques, en machines et en tabac. Les importations en provenance de l'Albanie consistaient essentiellement en machines, en appareils techniques, en céréales et semences ainsi qu'en habillement tissé. Elles se montaient à 4 millions dollars.

¹ Traduction non-officielle de la version anglaise rédigée par le Secrétariat de l'AELE.

Les Etats de l'AELE comptent environ 12 millions d'habitants et occupent le neuvième rang des plus grands exportateurs de marchandises au monde. Ils jouent également un rôle important dans les secteurs des services et des investissements. Ensemble, les Etats de l'AELE ont conclu 20 accords de libre-échange avec 29 partenaires en-dehors de l'Union Européenne. En ce qui concerne le commerce total des biens, 80% est actuellement couvert par des accords de commerce préférentiels (AELE-4, UE-27, 29 Etats-partenaires commerciaux non membres de l'UE)

Contact:

Ms Elin Bjerkebo

Information and Communication, EFTA Secretariat

+32 2 286 17 19

ebj@efta.int